

Une prolongation de contrat ?

Coupe du monde de **rugby 2023** et **Jeux Olympiques 2024**.

"A ÉVÉNEMENT EXCEPTIONNEL,
MESURES EXCEPTIONNELLES !"

Face aux enjeux sécuritaires, **les policiers adjoints en fin de contrat seront un renfort nécessaire.**

Pour UNITÉ SGP POLICE, **les PA en fin de contrat** en septembre 2023 et juin 2024 **doivent pouvoir bénéficier exceptionnellement d'une 7ème année de contrat !**

UNITÉ SGP POLICE saisit
Frédéric VEAUX, DGPN !



Bagnolet, le 26 janvier 2023

Référence : GJ-DGPN/n°2023-005/PA

Monsieur Frédéric VEAUX
Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Monsieur le Directeur Général,

La programmation d'événements sportifs mondiaux que sont la coupe du monde Rugby en 2023 et les Jeux Olympiques en 2024, fera de la France une véritable vitrine pour le reste du monde.

Ces deux événements vont drainer une foule importante et la terre entière aura les yeux braqués sur notre pays.

Le défi sécuritaire qui nous, qui vous attend, est de taille, tant dans sa conception que dans les effectifs engagés.

Comme il est prévu par leur statut de contractuel de droit public, un certain nombre de policiers adjoints quittera l'institution Police à l'aube de ces 2 événements planétaires.

Mr le Directeur Général, au regard des enjeux, il est évident que nous ne pourrions nous passer de la moindre ressource et il nous paraît inconcevable de se priver d'agents déjà formés, d'agents opérationnels.

Si j'ai bien conscience que la Réserve Opérationnelle de la Police Nationale aura toute sa place dans ce dispositif, les Policiers Adjoints concernés auront, quant à eux, bénéficié d'une formation forte de 6 ans d'ancienneté sans comparaison avec celle des Réservistes.

Mr Le Directeur Général, à situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle et, pour cela, mon organisation sollicite que les Policiers Adjoints dont la fin de contrat intervient entre le mois de septembre 2023 et le mois de juin 2024 puissent bénéficier exceptionnellement d'une année de contrat supplémentaire, soit une 7ème année.

Cette année supplémentaire, mesure déjà mise en œuvre pendant la crise sanitaire, aurait le mérite de conserver dans nos rangs des agents déjà formés.

Persuadé que vous comprenez le bien fondé de ma démarche,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Secrétaire Général



Grégory JORON